ANACT-ARACT

L'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) a pour mission d'**améliorer les conditions de travail en agissant notamment sur l'organisation du travail et les relations professionnelles.** Pour cela, elle conçoit et diffuse, à destination des salariés, de leurs représentants et des directions, des méthodes et outils.

L'agence pilote, au niveau régional, le réseau des **Agences Régionales (ARACT)**, interlocuteurs privilégiés des établissement. Ces dernières exercent une mission de service public au profit de l'amélioration des conditions de travail. Leurs actions bénéficent prioritairement aux petites et moyennes organisations.

https://www.anact.fr/